

Quelques sites internet qui valent le détour...



www.institutneuchateleois.ch
Site de l'institut neuchâtelois qui a pour but de maintenir, développer et d'entretenir le patrimoine culturel et scientifique du Pays de Neuchâtel.



www.swisscompetence.ch
Site suisse des concours mondiaux des métiers.



www.arcjurassien-ctj.org
Site de la conférence transjurassienne.

Encore plus de soutien aux entreprises...

Le service de la formation professionnelle a souhaité également mettre à disposition des formateurs des compétences de coaching et de soutien pour la mise en place d'une formation de qualité dans les entreprises.

Il est assuré sur demande par M. Michel Etienne, responsable de formation et Mme Katia Sartori, adjointe au chef du SFP



Michel Etienne
michel.etienne@ne.ch
032 889 39 86



Katia Sartori
katia.sartori@quenouil@ne.ch
032 889 79 27

Pour toutes vos remarques, questions ou demandes d'informations:
tél. 032 889 63 40, sfp@ne.ch, www.formapro.info,
www.ne.ch/formapro

EN BREF

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage unifié pour toute la Suisse est sorti. Il est valable pour les contrats d'apprentissage de la rentrée 2006-2007 et il est disponible sur le site du www.ne.ch/formapro. Il est également possible de le commander au Service de la formation professionnelle par email (sfp@ne.ch) ou par téléphone 032 889 69 40.

Cours pour formatices et formateur·e·s en entreprise (anciennement Cours pour maîtres d'apprentissage). Vous trouverez une partie des informations relatives à ces cours de formation sur le site internet www.ne.ch/formapro

A L'AGENDA

Journée des filles

La cinquième édition de la journée des filles se déroulera le 10 novembre 2005 et elle concernera les filles de 7ème année secondaire. Lors de cette journée, les filles ont la possibilité d'accompagner leur père sur leur lieu de travail. Pour plus d'info: www.ne.ch/opfe

A L'AFFICHE

Vignette autocollante «Entreprise formatrice»

Depuis sa création, le label "Entreprise formatrice" remporte un vif succès auprès des entreprises formatices et des maitres d'apprentissage qui y voient une reconnaissance officielle de leur engagement en faveur de la formation professionnelle.

Cette vignette rencontre également auprès du grand public un large écho et constitue un vecteur puissant et durable en faveur de la promotion de l'apprentissage.

Cette année, la vignette s'est revêtue d'un nouveau design et existe en format électronique et format papier comme suit:

Format papier
Petite (3 cm)
Moyenne (14 cm)
Grande (20 cm)



Chaque entreprise formante actuellement des apprenant·e·s reçoit par ce courrier une feuille comprenant 1 grande et dix petites vignettes.

Les entreprises désirant obtenir d'autres formats ou davantage d'exemplaires, peuvent le demander par email à sfp@ne.ch ou par le site Internet www.ne.ch/formapro, selon le choix suivant:
feuille de 15 petites, feuille de 1 moyenne et trois petites, feuille de 1 grande et dix petites, 1 CD ROM.

Les versions .jpg et pdf sont téléchargeables sur notre site www.ne.ch/formapro.

Nous vous encourageons vivement à utiliser ce label dans vos diverses actions de promotion et sur l'ensemble de vos documents.

Pour toutes vos remarques, questions ou demandes d'informations:
tél. 032 889 63 40, sfp@ne.ch, www.formapro.info,
www.ne.ch/formapro

PUBLICATION SFP

BULLETIN D'INFORMATION AUX ENTREPRISES FORMATRICES

In
n°8
PARAIT 3 FOIS PAR ANNÉE

FORMATION

Editeur responsable:
République et Canton de Neuchâtel
Département de l'éducation, de la culture et des sports
Service de la formation professionnelle

E D I T O

La formation professionnelle, un monde qui bouge !

La rentrée de cette année est riche en nouveautés, avec tout d'abord l'entrée en vigueur, de la loi cantonale sur la formation professionnelle, avec la consécration constitutionnelle de la formation professionnelle et des commissions de domaines.

Ensuite, une nouvelle structure du secteur surveillance de l'apprentissage du Service de la formation professionnelle a été réalisée suite au désenclavement des tâches entre les communes et le canton. Cette organisation vise une plus grande proximité avec les entreprises formatices, avec la création d'une antenne dans le bas du canton.

C'est aussi l'agrandissement de la famille «formation professionnelle» avec la création des formations continues en entreprises ou en institutions pour les formations d'assistant-e en soins et santé communautaire et d'assistant-e socio-éducatif-ve. Nous souhaitons la bienvenue aux entreprises ou institutions de ces deux domaines ainsi qu'aux nouvelles entreprises formatices qui ont décidé de former des apprenant·e·s dès cette rentrée.

Finalement, c'est le «relégoût» de la vignette autocollante «entreprise formatrice» et du contrat d'apprentissage qui est dorénavant fourni au plan national.

La venue de toutes ces nouveautés est le fruit du travail de tous les acteurs de la formation professionnelle, entreprises formatices, apprenant·e·s, organisations du monde du travail et services publics. Mais elles sont aussi le signe d'un souffle nouveau sur le système de formation professionnelle qui s'adapte aux réalités et aux besoins de l'économie de notre canton.

Autre chose que nous vous invitons à relever le défi d'assurer une formation professionnelle de qualité pour les générations de demain et nous formulons nos encouragements auprès de tous ces acteurs.

Sylvie Perrin-Jaquet
Cheffe du département de l'éducation,
de la culture et des sports



C'est parti avec les apprentissages en institution pour les CFC de la santé et du social

Le CFC "santé" (ASSC) existe depuis 2002 dans notre canton, les premiers certifiés ont été fêtés le 23 juin de cette année et le CFC "social" (ASE) voit le jour à la rentrée scolaire 2006. En automne 2004, le pouvoir politique décidait pour ces deux CFC de deux voies de formation soit:

- une formation initiale en institution, le contrat étant signé avec l'employeur et la possibilité de faire une maturité professionnelle post CFC;
- une formation avec maturité professionnelle intégrée en trois ans. Les élèves ASE et ASC suivront les cours de maturité professionnelle ensemble. Tout titulaire d'une MP peut poursuivre sa formation en HES.

Pour mettre sur pied ces deux projets et coordonner la collaboration avec l'école de culture générale de La Chaux-de-Fonds, le SFP a mandaté deux chefs de projets: Monsieur J.-M. Brun pour les assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC), et Monsieur J.-P. Tritten pour les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE). Ce dernier avait également le mandat de définir les contenus théoriques et pratiques de la formation communs aux trois cantons de Berne, du Jura et du Valais ainsi que les synergies avec la formation d'ASSC. Vous trouverez dans ce numéro des extraits de leurs rapports finaux.

Ces deux CFC et les deux voies de formation, formation en institution et formation en école avec MP intégrée ont d'emblée eu un grand succès auprès des jeunes.

Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)

Prospection et information

Pour mettre en place les nouvelles voies de formation, durant l'automne 2004, le Centre Pierre-Couleury a procédé à un pré-recensement des places de stage disponibles pour la filière avec maturité professionnelle intégrée. Ce déroulement laisse apparaître une quinzaine de places de stage. La même démarche a été effectuée pour l'ouverture de places d'apprentissage et force est de constater que le nombre alors annoncé était inférieur à nos attentes, puisqu'un seul établissement du Canton envisageait alors d'endosser le rôle d'entreprise formante pour ces deux formations.

Ces projets ont été présentés lors de la séance d'information organisée par le Service de la formation professionnelle (21 janvier 2005), en présence de trois conseillers d'Etat et réunissant la plupart des responsables des institutions actives dans le domaine de la santé et du social. Cette séance n'a eu que peu d'effets sur l'ouverture de places de stage pour le CFC ASSC. La presse a été informée de ces projets le 25 février, toujours sans grand effet pour ce qui est du CFC ASSC. Relevons que le Service de la santé publique a aussi informé les établissements de soins du canton, tout en les encourageant à s'engager dans ces processus de formation.

C'est suite aux encouragements de ce service que le soussigné a été approché par une quinzaine d'établissements de soins dans lesquels il s'est rendu pour répertorier tout type de demande de stage, qu'il a ensuite étiqueté comme étant d'institution ou qu'une grande partie était en carence d'informations par rapport aux réalités et responsabilités d'une formation dite en institution.

Relevons que le grand nombre d'associations (ANEMPA, ANIPPA, ANEDEP, Gican, Association des infirmiers-chefs, etc.) impliquées dans le domaine de la santé ne facilite pas une représentativité certaine des milieux de la pratique concernés au premier plan.



CFC-ASSC en dual (formation en institution)

La mise en place du cadre de cette voie de formation a nécessité deux séances de travail avec les institutions formantes, en plus d'entretiens individuels. Il est donc décidé de procéder à une rotation d'apprenti-e-s d'une durée de 6 semaines en fin de 2ème année ou en début de 3ème année de formation. Cette rocade, utile pour offrir une certaine diversité de l'apprentissage dans les différents domaines de compétences professionnelles, figurera dans les dispositions particulières du contrat d'apprentissage.

Conclusion

La mise en place de ces nouvelles voies de formation a rencontré passablement d'obstacles, en particulier pour ce qui est de la formation en entreprise. Pour assurer une efficience dans cette voie, et au vu du potentiel perçu, il est vivement recommandé aux entreprises et implications des associations professionnelles précédemment citées, afin que les besoins des institutions de soins soient pris en compte de manière efficiente.

Jean-Marc Brun
Chef de projet
jean-marc.brun@pr.ch

Les institutions sociales sont nombreuses à souhaiter engager des apprentis, les institutions de la santé se sont montrées plus réservées.

Maryse de Kaenel
Adjointe au chef du SFP



Assistant-e socio-éducatif-ve BEJUNE

Principe

Le plan d'étude cadre BEJUNE doit définir les bases communes et minimales applicables aux 3 formations dispensées par les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel.

Voie en institution

L'ordonnance présentée lors de la séance de clôture du 25 mai dernier n'indique pas de durée minimale pour la pratique professionnelle, mais indique ce qui suit aux articles 2 et 9.

Article 2

Dans la variante généraliste, la formation à la pratique professionnelle a lieu au sein d'entreprises actives dans les trois orientations.

Article 9:

La formation à la pratique professionnelle s'étend sur toute la durée de la formation professionnelle initiale, en moyenne à raison de 3,5 jours par semaine.

L'organisation de la variante généraliste par la voie duale, sera définie avec les institutions formantes qui enverront leurs apprenant-e-s au Centre Pierre-Couleury.

Vacances

Pour les formations de la voie duale, le Code des obligations est applicable, soit 5 semaines jusqu'à 20 ans et 4 semaines dès 20 ans révolus.

Répartition horaire par année

La répartition horaire se fait au prorata du temps d'école sur les 3 ans de formation.

Concept méthodologique

En début de première année, il est dispensé des cours qui correspondent à la base de la formation indispensable à l'entrée dans la pratique professionnelle.

Conclusion

Le groupe de travail souhaite maintenir une collaboration au niveau BEJUNE entre les enseignant-e-s des 3 écoles pour améliorer la synergie et partager les expériences.

Pour le groupe de travail
Jean-Pierre Tritten
jean-pierre.tritten@pr.ch

La surveillance de l'apprentissage fait peau neuve !

Suite à la décision du Grand Conseil neuchâtelois du 31 août 2004 sur le démantèlement des tâches entre le canton et les communes, la surveillance de l'apprentissage a été entièrement placée sous l'autorité de l'Etat de Neuchâtel au 1er janvier 2005. Le service de la formation professionnelle (SFP) a réorganisé ce secteur pour la rentrée scolaire 2005-2006 afin de répondre de façon appropriée aux attentes des personnes en formation et des entreprises formatrices, en particulier:

- En proposant une répartition claire des compétences;
- En limitant le nombre d'interlocuteurs de la formation professionnelle pour les entreprises;
- En centralisant les demandes administratives (contrats, aveauts, renseignements généraux) au secrétariat à La Chaux-de-Fonds;
- En assurant un service de proximité avec l'ouverture d'un bureau à Colombier, au Centre professionnel des métiers du bâtiment.
- Rencontrer et conseiller les apprentis et les formateurs sur leur lieu de travail;
- Soutenir les formateurs et les personnes en formation en cas de difficultés liées à la formation.

Contactez-nous !

Un seul numéro de téléphone, une seule adresse ! Le courrier et toutes vos demandes générales sont à adresser à: Service de la formation professionnelle Espaciéty 1, case postale 2083, 2302 La Chaux-de-Fonds. Tél. 032 889 69 40, Fax 032 889 60 52, courriel: stp@pr.ch

Ou directement à votre conseillère ou conseiller en formation professionnelle:

Districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, Val-de-Ruz et Val-de-Travers



André Brossard
Artisanat et automobile
andre.brossard@one.ch
032 889 79 33



Corinne Thiébaud
Commerce et vente
corinne.thiebaud@one.ch
032 889 79 34



Gilles Baehler
Technique et bâtiment
gilles.baehler@one.ch
032 889 79 32

Districts de Boudry et Neuchâtel



François Bannwart
Artisanat et automobile
francois.bannwart@one.ch
032 889 39 83



Gérald Etschinger
Commerce et vente
Santé et social (pour tout le canton ad interim)
gerald.etschinger@one.ch
032 889 39 84



Mauro Vida
Technique et bâtiment
mauro.vida@one.ch
032 889 39 84